

## LE 14 MAI 2021 - COMMUNIQUÉ CONJOINT

L'Ordre des chimistes du Québec et la compagnie Maison Jacynthe souhaitent rectifier certains faits véhiculés dans les médias :

- À l'été 2018, suite à un signalement et conformément au *Code des professions* et à la *Loi sur les chimistes professionnels*, l'Ordre des chimistes du Québec a mené une enquête concernant la compagnie Maison Jacynthe dans le but de déterminer si cette dernière exerçait illégalement la chimie;
- La compagnie Maison Jacynthe a pleinement collaboré avec l'Ordre des chimistes du Québec;
- L'enquête menée par l'Ordre des chimistes du Québec n'a révélé aucun manquement de la part de la compagnie Maison Jacynthe en lien avec l'exercice illégal de la chimie;
- M. Claude Chartrand, Directeur des enquêtes et des poursuites pénales, lutte à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre pour l'Ordre des chimistes du Québec, n'a jamais prétendu le contraire ni même discuté spécifiquement de l'enquête concernant la compagnie Maison Jacynthe, avec les médias;
- La compagnie Maison Jacynthe est entourée de plusieurs chimistes, membres en règle de l'Ordre des chimistes du Québec;
- La compagnie Maison Jacynthe reconnaît et respecte l'importance du rôle de protection du public de l'Ordre des chimistes du Québec.